



---

# GUIDE DES PARENTS

---

Camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans

Ville de Lac-Mégantic



Lac-Mégantic

25 AVRIL 2019

SITE : PAVILLON FERNAND-GRENIER

3293, rue Victoria, Lac-Mégantic | 819 583-3761

[www.ville.lac-megantic.qc.ca](http://www.ville.lac-megantic.qc.ca)

# Cahier aux parents

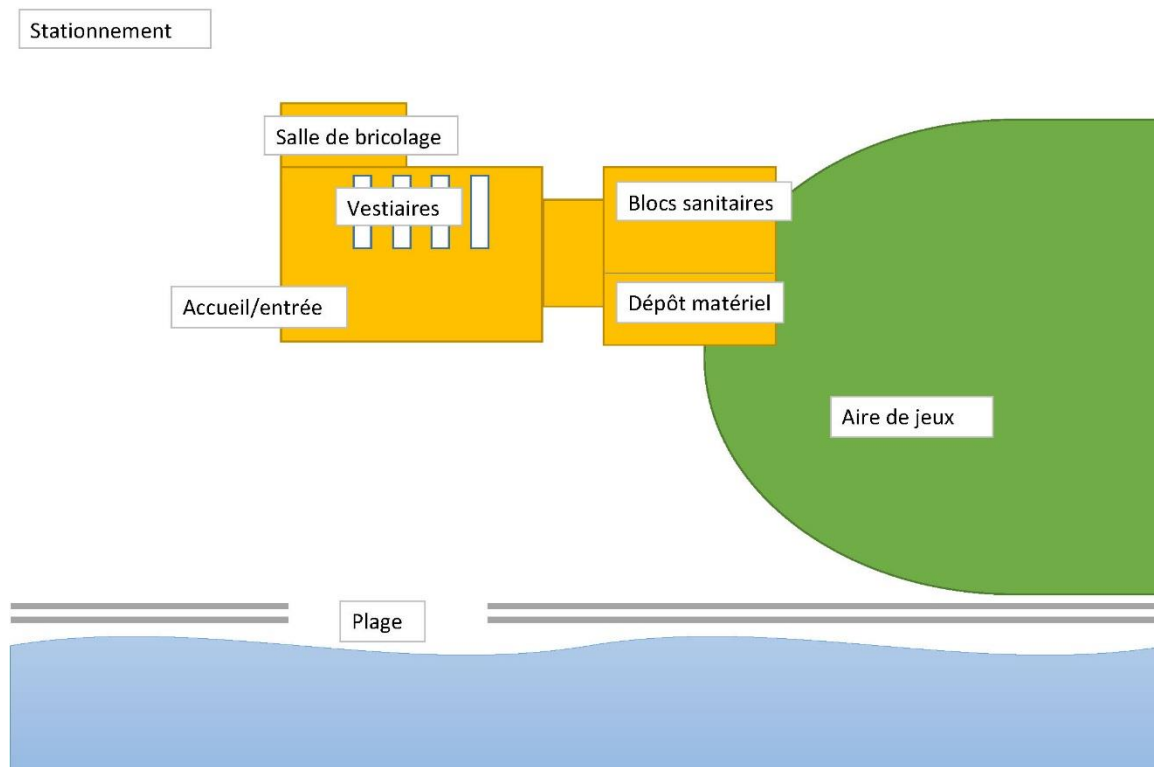
## Le guide

Ce guide a été conçu afin de mieux répondre à vos interrogations concernant le camp de jour. Si vous avez d'autres questions après la lecture de ce guide et que vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [csm.accueil@ville.lac-megantic.qc.ca](mailto:csm.accueil@ville.lac-megantic.qc.ca) ou le gestionnaire administratif au 819-583-0630. Si vous avez des commentaires ou suggestions, n'hésitez surtout pas à nous en faire part, car vos remarques permettent d'améliorer notre service, et ce, au bénéfice de vos enfants.

## L'OTJ de Lac-Mégantic

Le camp de jour est un service où les enfants de 5 à 12 ans vivent, pendant 8 semaines, une série d'activités plus motivantes les unes que les autres favorisant la socialisation. C'est LA place des enfants pour l'été. On apprend, on s'amuse, on réalise des projets, on fait du sport, on bricole et on fait des expériences scientifiques. Bref, on se surpasse de jour en jour. C'est un milieu de vie où certaines règles sont importantes pour que l'expérience de votre enfant soit optimale.

## Plan du parc de l'OTJ et du bâtiment



## TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION JOURNÉE .....	3
HORAIRE .....	3
SERVICE DE GARDE .....	4
PROCÉDURE D'ARRIVÉE .....	4
PROCÉDURE DE DÉPART .....	4
ABSENCE .....	4
DÎNER .....	5
BAIGNADE .....	5
SORTIES EXTÉRIEURES .....	5
MATÉRIEL REQUIS (RECOMMANDATION).....	6
CRÈME SOLAIRE.....	6
CODE VESTIMENTAIRE .....	6
OBJETS PERDUS .....	6
VOTRE ENFANT .....	7
GROUPES D'ÂGE.....	7
FICHE SANTÉ.....	7
ALLERGIES.....	7
MÉDICAMENTS .....	7
URGENCES.....	7
MESURES DISCIPLINAIRES .....	8

### PAGE FACEBOOK

Soyez à l'affût des renseignements sur la page Facebook!  
OTJlacmegantic

## INFORMATION JOURNÉE

Les activités dirigées du camp de jour se déroulent de 9 h à 16 h 30. De plus, nous offrons un encadrement pour votre enfant à l'extérieur de ces heures, communément appelé service de garde, qui est offert gratuitement. Un rassemblement se fait à 9 h pour le début de la journée.

Pendant la période estivale, un calendrier complet des activités sera disponible sur la page Facebook : **OTJlacmegantic**. Veuillez noter que l'OTJ de Lac-Mégantic se réserve le droit d'apporter des modifications à sa programmation en tout temps si nécessaire.

### HORAIRE

6h30 à 9h	Service de garde, accueil et prise de présences
9h	Prise de présence
9h15	Rassemblement avec son groupe d'appartenance
9h30	Animation de jeux dirigés
10h30	Pause collation
10h45	Ateliers
11h30	*Prise de présences/breuvage tropical
11h45	*Dîner
12h15	*Baignade
13h	Jeux libres
14h	Prise de présences et pause collation
14h15	Jeux thématiques/Jeux Anglais
15h	Grands Jeux
15h35	Animations guidées/Baignade
16h30	Service de garde/Jeux semi-encadrés
17h30	Fermeture du camp

\*Les Séniors font l'inverse : baignade-11h30, prise de présences/breuvage tropical-12h15, dîner-12h30.

## SERVICE DE GARDE

Ce service est disponible avec l'inscription de l'enfant. Il n'y a aucun frais additionnel pour pouvoir en bénéficier.

Le service de garde régulier se déroule de 6 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 17 h30.

Aucune surveillance n'est assurée avant 6 h 30 et après 17 h 30.

Des frais de 7 \$ par tranche de 15 minutes de retard sont exigés des parents venant récupérer leur enfant après 17h30.

Déroulement du service de garde - favoriser le jeu semi-encadré avec surveillance active. Le jeu semi-encadré est favorisé lors du service de garde pour que les enfants puissent s'amuser sans contrainte. Les enfants ont le choix d'aller à l'activité qu'ils préfèrent entre le bricolage, les jeux d'équipe et une aire de jeux structurés encadrer par un animateur.

## PROCÉDURE D'ARRIVÉE

À son arrivée, l'enfant a la responsabilité de s'arrêter à la table d'accueil, où le responsable notera l'heure d'arrivée. Il est de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant arrive à l'heure requise pour le début des activités.

En cas de retard, il est de la responsabilité du parent de reconduire son enfant directement au lieu où se trouve son groupe. En cas de question, vous pouvez demander à un animateur pour connaître l'emplacement du groupe de son enfant.

## PROCÉDURE DE DÉPART

Afin d'assurer la sécurité des enfants, les parents doivent aviser un animateur ou l'animateur responsable de l'accueil en fin de journée du départ de son enfant, et ce, en tout temps. Le parent doit s'identifier et aviser l'animateur du départ de l'enfant.

Si une personne autre que le parent ou la personne désignée vient chercher l'enfant, vous devez aviser par écrit le coordonnateur ou l'animateur responsable de l'accueil le matin, sans quoi l'enfant demeurera au camp de jour jusqu'à ce que le parent responsable se présente.

De plus, il est du devoir du parent d'aviser, dès l'inscription ou par écrit, les responsables du camp si son enfant peut quitter seul ou avec une autre personne.

## ABSENCE

Il n'est pas nécessaire de nous aviser si votre enfant ne se présente pas au camp de jour. Toutefois, s'il doit s'absenter en cours de journée, nous vous invitons à vérifier auprès du responsable de son groupe où votre enfant devrait se trouver au moment où vous prévoyez le cueillir compte tenu des nombreux déplacements effectués par les groupes.

## DÎNER

Le dîner est supervisé en tout temps par le personnel d'animation.

Les repas ne sont pas fournis.

Il faut donc prévoir un repas froid et un bloc réfrigérant, car il n'y a pas de réfrigérateurs disponibles.

Des fours à micro-ondes sont à la disposition des enfants. Le personnel est présent pour aider les enfants à les utiliser.

En raison des intolérances et des allergies alimentaires, **le partage de nourriture entre les enfants est formellement interdit. Il est préférable que votre enfant n'apporte aucune collation et aucun repas pouvant contenir des noix et des arachides.**

Veuillez noter que les contenants en verre sont également interdits.

## BAIGNADE

Lors de chacune des périodes de baignade, les enfants qui doivent porter le VFI, pourront utiliser le leur ou en emprunter un fourni par le camp de jour.

Les participants identifiés comme « ayant besoin d'une veste de flottaison individuelle » par les parents ou les animateurs devront obligatoirement porter la veste de flottaison.

Si la situation de l'enfant change pendant l'été, il est du devoir des parents d'avertir la coordination du camp de jour.

## SORTIES EXTÉRIEURES

Les départs et les retours se feront au site d'accueil du camp. Assurez-vous de reconduire votre enfant à l'heure indiquée, car les retardataires ne seront pas attendus et **aucun remboursement** ne sera accordé, si applicable. Il est important de nous aviser en cas d'absence de votre enfant lors des sorties.

Plus d'informations seront données pour chacune des sorties prévues. Il sera important de consulter régulièrement pour rester informé par la page Facebook de OTJ Lac-Mégantic.

**Soyez attentifs aux informations détaillées publiées fréquemment sur la page Facebook : OTJlacmegantic**

## MATÉRIEL REQUIS (RECOMMANDATION)

Afin d'assurer le bon déroulement, les enfants doivent apporter chaque jour :

- Un sac à dos avec, à l'intérieur;
  - un lunch, au moins 2 collations et une bouteille d'eau
  - un maillot, une serviette (*des vestes de flottaison sont disponibles si votre enfant ne sait pas nager, mais il peut amener la sienne*)
  - une casquette ou un chapeau
  - de la crème solaire
  - des espadrilles ou des sandales à bouts fermés.

**Chaque enfant est responsable de ses effets personnels. Il est recommandé de ne pas apporter des objets de valeur, car ceux-ci pourraient être perdus, disparaître et même emprunter pour toujours.**

**Il est conseillé d'identifier tous les effets personnels de votre enfant.**

## CRÈME SOLAIRE

Il est de la responsabilité du parent d'appliquer la première couche de crème solaire de son enfant avant son arrivée au camp. Nous comptons sur l'autonomie des enfants pour l'application de la crème solaire durant la journée. Pour les plus petits, les animateurs pourront aider pour l'application et aideront à développer l'autonomie de ceux-ci.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants se crèment régulièrement, mais ils ne sont aucunement responsables de l'application de celle-ci. De plus, le port d'un chandail adapté est une option encouragée pour ceux ayant une peau plus sensible.

## CODE VESTIMENTAIRE

Les enfants doivent adopter une tenue sportive (shorts, chandail à manches courtes, casquette/chapeau pour le soleil) et adaptée aux conditions climatiques (imperméables, vêtements chauds, etc.). Il est recommandé d'attacher les cheveux longs.

## OBJETS PERDUS

Un endroit dédié aux objets perdus est prévu. Il est de la responsabilité du parent de vérifier souvent l'endroit pour retrouver les effets personnels de votre enfant.

Après la dernière journée des activités estivales, tous les objets perdus seront envoyés à La Ressourcerie. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. Chaque item doit être identifié au nom de l'enfant, afin de minimiser les pertes.

## VOTRE ENFANT

### GROUPES D'ÂGE

Les enfants sont répartis selon leur âge et en fonction d'un nombre d'enfants par animateur de façon à assurer un encadrement sécuritaire et plus adapté selon l'âge des enfants.

### FICHE SANTÉ

La fiche santé contient les informations essentielles à la sécurité de l'enfant. Toutes les informations contenues dans la fiche santé demeureront confidentielles. Il est primordial de nous communiquer tout changement à l'état de santé de votre enfant par courriel à : [poste.otj@ville.lac-megantic.qc.ca](mailto:poste.otj@ville.lac-megantic.qc.ca)

### ALLERGIES

Votre enfant ne doit apporter aucune collation et aucun repas pouvant contenir des noix et des arachides. Toutes les informations concernant les allergies doivent être indiquées dans la fiche santé de l'enfant.

Auto-injecteur : un enfant souffrant d'allergies doit en tout temps avoir son auto-injecteur en sa possession et doit dire à son animateur l'endroit où il est. Dans le cas où un enfant oublierait son auto-injecteur, l'animateur communiquera avec le parent responsable et celui-ci devra venir porter le médicament dans le plus court délai possible. Il est conseillé de sensibiliser l'enfant à l'importance de l'auto-injecteur.

### MÉDICAMENTS

Aucun médicament, autant en vente libre que prescrit, ne sera distribué ou administré par le personnel du camp de jour sans une demande formelle des parents.

Si un enfant doit prendre un médicament pendant les heures de camp, cela doit être indiqué dans sa fiche santé. Une personne responsable sera désignée afin que le médicament soit pris convenablement et le tout sera documenté.

### URGENCES

Lors d'une situation d'urgence, les personnes ressources indiquées sur la fiche santé de l'enfant seront contactées. S'il est impossible de rejoindre une personne responsable, le personnel du camp de jour verra à ce que l'enfant soit en observation et sera placé dans un local où il pourra se reposer. Dans l'éventualité d'un cas grave qui nécessite une intervention médicale et qu'il est impossible de rejoindre une personne responsable, le personnel du camp de jour verra à ce que l'enfant soit transporté dans un établissement de santé et les frais (transport et autres) seront au frais des parents.



## MESURES DISCIPLINAIRES

Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable : actes graves, violence physique, violence verbale et autres comportements jugés inadmissibles, les responsables du camp de jour seront dans l'obligation d'appliquer des mesures disciplinaires. Les étapes suivantes respectent une gradation et cible un effort éducatif face aux situations jugées inacceptables :

### **1er avertissement :**

Discussion entre l'enfant et l'animateur afin de trouver une solution au problème et une conséquence réparatrice en lien avec la gravité du geste posé.

### **2e avertissement :**

Discussion entre l'enfant, l'animateur et le coordonnateur afin de revoir la solution et identifier une conséquence réparatrice. Ensuite une communication est envoyée aux parents pour les informer de la situation et leur signaler qu'il s'agit du 2e avertissement.

### **3e avertissement :**

Discussion entre l'enfant, l'animateur et le coordonnateur afin de signer un contrat de bon comportement. La conséquence finale sera expliquée à l'enfant (voir 4e avertissement). Une rencontre est faite avec les parents pour discuter de la situation.

### **4e avertissement :**

L'enfant est suspendu du camp de jour pour la journée et la suivante. Les parents devront venir chercher leur enfant dans le plus bref délai possible. Une rencontre avec l'enfant, le coordonnateur, le gestionnaire et les parents de l'enfant est requise avant la réintégration de l'enfant à son groupe.

Ces informations ont pour objectifs d'informer les parents et les enfants du fonctionnement du camp de jour et de guider ceux-ci. Nous encourageons le partage des informations avec l'enfant, car c'est lui qui vivra cette expérience enrichissante. Nous croyons en la réussite de notre service et nous sommes convaincus que cette réussite se réalise conjointement avec vous les parents afin que tous et toutes puissent vivre un été mémorable qui nous fera grandir.